

Procès-verbal interne
de la 37^e séance du 19 mai 1964

Présidence: M. von Moss, Président de la Confédération.

Absent: -

Secrétaires: MM. Oser et Weber.

Ouverture: 9 heures.

Clôture: 10 heures 15

Traitement des juges fédéraux et des juges au Tribunal
fédéral des assurances.

M. Tschudi relève que les juges de Lucerne ne sont pas satisfaits de la différence qu'on fait entre eux et les juges de Lausanne en ce qui concerne les traitements. La différence doit cependant être maintenue, mais ne pourrait-on pas expliquer les choses, en faisant un peu mieux ressortir l'importance des fonctions exercées par les juges du Tribunal fédéral des assurances?

M. Spühler déclare qu'il aurait pu accepter une différence moins prononcée et demande s'il ne serait pas possible de porter le traitement des juges de Lucerne à un chiffre net: 63 000 fr.

M. Bonvin pense qu'il est indiqué de relever ce qui justifie la différence des traitements. Il verra si les divers éléments à considérer permettent de porter à 63 000 fr. le traitement des juges de Lucerne. Si la conclusion devait être négative, il ferait rapport au Conseil fédéral. Dans le cas contraire, le chiffre sera modifié sans autre forme de procès.

Le message est adopté avec ces réserves.

Aide financière à l'Italie.

M. Bonvin relève que le moment d'aider l'Italie est venu. L'effectif élevé de travailleurs italiens doit nous inciter à faire un geste pour ce pays. Le département des finances accepte l'adjonction proposée par le département de l'économie publique.

M. Wahlen déclare appuyer la proposition du département des finances. La Suisse pourra se prévaloir de cette aide dans diverses circonstances. Elle est de nature à améliorer l'atmosphère.

M. Schaffner mentionne que nos relations avec l'Italie en ce qui concerne le placement du fromage suisse prennent une bonne tournure. Les choses se règlent plus facilement qu'avec la CEE. Il est bon qu'un pays de l'AELE participe à ces mesures d'aide sur le plan international.



M. Bonvin demande qu'on lui signale les autres questions qu'il y aurait lieu de lier à cette affaire.

Constructions fédérales.

*dépense pour
des construc-
tions en 1963*

M. Tschudi expose que la direction des constructions, qui a un ~~budget de constructions de 167 millions~~, estime pouvoir construire pour un montant correspondant aux dépenses de 1963, augmentées de 10 %, mais M. Hummler est d'avis que la somme de 1963 est seule déterminante. La direction des constructions m'a remis une liste d'ouvrages, les uns urgents, les autres d'une urgence discutable. Il s'agirait de savoir qui est compétent pour autoriser des travaux. Actuellement, les chefs de départements autorisent l'exécution de travaux. La direction des constructions pense qu'elle doit alors exécuter les ordres du maître de l'ouvrage.

M. Chaudet relève que cela pose tout le problème de la coordination. Le département militaire s'est mis d'accord avec Schwegler, qui a la vue générale et peut régler les choses en fonction de l'urgence.

M. Wahlen est d'avis que si le Conseil fédéral demande aux cantons de se préoccuper de la coordination, il doit assumer aussi cette coordination pour ses constructions. Le chef du département de l'intérieur ne peut décider seul. Il faut créer une commission; il est urgent d'agir.

M. Spühler pense que le Conseil fédéral doit être la dernière instance. Il est étonné d'apprendre que la coordination n'est pas encore assurée.

M. Schaffner constate que la Confédération est aussi liée par l'arrêté sur les constructions et doit donc respecter le plafond. Mais le plafond donne lieu à des discussions entre Schwegler et les administrations. Je ne sais pas encore s'il est préférable de confier la décision au Conseil fédéral, au chef du département de l'intérieur ou à une commission.

M. Bonvin expose qu'il a donné les autorisations nécessaires pour les logements de gardes frontières (douches) et le stockage du blé, mais que le secteur strictement administratif est bloqué. Il faut trouver une solution qui embrasse les travaux exécutés à titre autonome et ceux qui sont confiés à la direction des constructions.

M. Tschudi fait remarquer que si l'on admet le supplément de 10 % du chiffre de 1963 les constructions du département militaire restent dans la norme. Il s'agit de savoir quel est le plafond.

Journées militaires à l'occasion de l'Expo 64.

M. Chaudet rappelle que des journées militaires auront lieu les 5 et 9 septembre. La journée du 9 sera consacrée à un tir combiné, à Bière.

M. Wahlen signale que les journées coïncident partiellement avec la "sortie des ministres" et mentionne les prix élevés que causent ces démonstrations d'armes avec tirs réels.

M. Chaudet assure que le tir sera bref, sans gaspillage de munitions.

M. Wahlen demande s'il faut combiner la "sortie des ministres" avec la démonstration à Bière ou diriger les ambassadeurs sur le canton du président de la Confédération.

Il est entendu que les deux départements doivent s'entendre sur ce point.

Visite de M. Chaudet en Suède.

M. Chaudet signale que le chef d'état-major de l'armée suédoise lui a remis une lettre du ministre suédois de la défense nationale l'invitant à se rendre en Suède pour y discuter des problèmes de défense nationale. Faut-il accepter? La visite doit-elle être officielle ou privée? Pour l'Autriche, le Conseil a admis l'idée de la visite privée, laquelle sera d'ailleurs précédée de la visite du nouveau ministre autrichien de la défense nationale.

M. Wahlen mentionne certaines invitations qu'il a reçues (Lübke, Lange) et pense que M. Chaudet ferait bien de se rendre en Suède, vu la nature des problèmes à discuter.

M. le Président de la Confédération déclare qu'il devrait s'agir d'un voyage privé.

M. Spühler appuie fortement l'idée du voyage. Le cas est différent de celui de l'Autriche. Pourquoi pas un voyage officiel? D'ailleurs quelle différence y a-t-il entre les deux sortes de voyages?

M. le Président de la Confédération voudrait que le département politique fasse une liste des voyages privés ou officiels. Il s'agirait de savoir si le voyage privé d'un conseiller fédéral n'a pas un certain caractère officiel dès que des contacts sont établis.

Absences de conseillers fédéraux.

M. Wahlen et M. Bonvin se font excuser pour la séance de vendredi.

M. Chaudet sera peut-être empêché de participer à une partie de cette séance.

Colonel Zerkiebel.

M. Wahlen demande comment l'affaire du colonel Zerkiebel (emploi de méthodes d'instruction inadmissibles dans les écoles d'aviation) s'est terminé disciplinairement.

M. Chaudet répond que le juge d'instruction a conclu qu'une punition disciplinaire était indiquée. Un blâme a été infligé au colonel Zerkiebel.

"Swiss Centre London".

M. Schaffner demande l'autorisation d'écrire une "préface" pour le programme d'une exposition de produits suisses organisée à Londres.

Le Conseil accorde cette autorisation.

Film militaire de l'Expo 64.

M. Chaudet mentionne qu'une entreprise anglaise désire projeter le film dans 22 pays. C'est une bonne chose, qui - fait exceptionnel - assure même une certaine recette. On a discuté les parts de recettes qui doivent revenir au créateur et au propriétaire du film. On arrive à la solution 2/3 à la Confédération, 1/3 au créateur.

M. Tschudi exprime le voeu que l'introduction soit modifiée pour la projection à l'étranger, afin de faire mieux ressortir le caractère défensif de notre défense nationale.

M. Bonvin demande qu'on respecte en l'occurrence la compétence de la commission qui s'occupe des relations entre Confédération et Expo.

M. Schaffner accepte de renseigner Giger, mais celui-ci s'en remettra sans autre à l'avis de Düby.

M. Spühler demande si, pour la projection à l'étranger, on ne pourrait pas ajouter quelques séquences faisant ressortir que notre armée est une armée de milice, appelée à défendre la neutralité.

M. Chaudet donne quelques précisions sur les modifications déjà envisagées dans ce sens.

M. Wahlen exprime l'idée qu'il serait bon, aussi pour la projection en Suisse, d'éliminer la partie du film où l'on voit des blindés détruire des forêts.

M. Chaudet verra ce point.

Mémorial Kennedy.

M. Wahlen signale qu'on recueille actuellement des fonds pour la création d'une "bibliothèque Kennedy". Divers pays contribuent à ces frais. J'ai répondu négativement à une demande concernant une participation de la Confédération. Mais peut-être pourrait-on obtenir l'intervention de la société USA-Suisse?

Le plus jeune frère de Kennedy viendra en Suisse à fin mai. Je chercherai à le mettre en rapport avec quelques personnalités suisses pour cette question de fonds à recueillir en Suisse. Un autre conseiller fédéral que moi désire-t-il aussi rencontrer E. Kennedy?

M. le Président de la Confédération constate que tel n'est pas le cas et que le Conseil fédéral est également d'avis que la Confédération ne doit pas participer financièrement à la réalisation du projet.

Tour de Suisse

(Voir le procès-verbal ordinaire)

Incident créé par l'attaché militaire URSS.

M. le Président de la Confédération demande quelques informations sur cet incident, dont les journaux ont parlé (refus de participer à la visite de l'Expo à cause d'une photo montrant un défilé de troupes soviétiques).

M. Chaudet donne quelques renseignements sur la démarche de l'attaché militaire. Les explications qu'on lui a données l'ont calmé, mais ne l'ont pas entièrement satisfait.

M. Wahlen mentionne l'importance limitée que l'ambassadeur soviétique attache à cette affaire, qui peut être considérée comme liquidée.
